

RÈGLEMENT OFFICIEL DES INSCRIPTIONS ET DES ÉPREUVES

Inter-Villages de Belledonne

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'inscription, de participation et de déroulement des épreuves de l'événement « Inter-Villages de Belledonne ».

Cet événement a pour vocation de proposer une compétition ludique, sportive et culturelle dans un esprit de convivialité et de fair-play entre les communes participantes.

Article 2 – Composition des équipes

Chaque équipe est composée de six (6) participants représentant une commune participante.

Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par le comité d'organisation en cas de circonstances particulières.

Une parité femmes/hommes est encouragée.

Catégories :

- Enfants : de 10 à 16 ans
- Adultes : à partir de 16 ans

Article 3 – Conditions de participation

La participation implique l'acceptation du présent règlement, le respect des consignes de sécurité et un comportement respectueux.

Tout manquement pourra entraîner une pénalité ou une exclusion.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale signée devra être fournie avant le début de la manifestation.

Article 4 – Classement

Pour chaque épreuve, un classement est établi selon un système de points basé sur le nombre d'équipes participantes.

Exemple : pour 10 équipes participantes :

- 1er : 10 points
- 2e : 9 points
- 3e : 8 points
- etc.

En cas d'égalité, les équipes concernées obtiennent le même nombre de points.

Toute équipe abandonnant une épreuve ou ne se présentant pas obtient 0 point.

Le classement général est établi selon les catégories suivantes :

Classement Scratch Adultes : les trois équipes adultes totalisant le plus grand nombre de points.

Classement Scratch Enfants : les trois équipes enfants totalisant le plus grand nombre de points.

Meilleur Village : le titre de « Meilleur Village » est attribué à la commune obtenant la meilleure moyenne de points de l'ensemble de ses équipes engagées.

Article 5 – Récompenses

Des récompenses pourront être attribuées aux équipes et communes les mieux classées selon les modalités définies par le comité d'organisation.

Article 6 – Sécurité

Un dispositif de secours est mis en place. Les participants doivent respecter les consignes de sécurité communiquées par l'organisation.

Article 7 – Responsabilité

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes ou de comportement mettant en danger le participant ou autrui.

Article 8 – Discipline

Chaque participant est tenu d'adopter un comportement respectueux et adapté à l'événement.

Les accoutrements festifs sont autorisés sous réserve qu'ils ne portent atteinte ni à la sécurité, ni à la dignité des personnes, ni au bon déroulement de la manifestation.

Tout comportement violent, injurieux, discriminatoire ou contraire à l'esprit de l'événement pourra entraîner une sanction pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion immédiate.

Les décisions du comité du jury sont définitives et sans appel.

Article 9 – Esprit de l'événement

L'événement se veut convivial, intergénérationnel et fondé sur le respect, l'entraide et le fair-play.

Article 10 – Acceptation

Les participants doivent être résidents, natifs ou justifier d'un lien particulier avec la commune qu'ils représentent.

Les situations particulières pourront être examinées et validées par le comité d'organisation avant la date de l'événement.

L'inscription à l'événement vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Modification ou annulation d'épreuve

Le comité du jury se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler une ou plusieurs épreuves en cas d'intempéries, de contraintes techniques, de raisons de sécurité ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Ces décisions ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Article 12 – Droit à l'image

Dans le cadre de l'événement, des photographies et vidéos pourront être réalisées.

Sauf opposition écrite formulée avant le début de la manifestation, les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image à des fins de communication, de promotion et d'archivage de l'événement sur tout support.

Article 13 – Esprit sportif et fair-play

Les participants s'engagent à respecter les autres concurrents, les bénévoles, les membres de l'organisation et le public.

Toute tentative de tricherie ou comportement antisportif pourra entraîner une pénalité ou l'exclusion de l'équipe concernée.

Article 14 – Conditions financières

Toute inscription validée est ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être effectué, quel qu'en soit le motif, sauf décision exceptionnelle du comité d'organisation.





AUTORISATION PARENTALE



Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Agissant en qualité de père, mère, tuteur ou représentant légal (rayer les mentions inutiles),

Autorise :

Nom et prénom du mineur : _____

Date de naissance : _____

À participer aux épreuves de l'Intervillages de Belledonne, organisé le 29 Aout à Le Haut-Bréda 38580 Fond de France.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'événement et en accepter les dispositions.

J'autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale

et à faire prodiguer les soins requis à mon enfant si la situation l'exige.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect du règlement par le participant.

☐ J'autorise l'utilisation et la diffusion de photographies ou vidéos prises dans le cadre de l'événement.

☐ Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature du représentant légal :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièce à joindre : copie de la pièce d'identité du représentant légal.